
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1401

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 août 2017, en y retirant les articles 20.004, 20.012, 20.018, 20.020, 20.050, 20.054, 20.055, 30.005, 30.007, 40.002 et 40.008, et en y ajoutant l'article 40.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de trente-six mois, à partir du 22 août 2017 au 21 août 2020, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie;
- 2 - d'accorder à Stelem, une division d'Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour un montant total estimé de 1 108 788,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public d'offres public 17-15859 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177360005

CE17 1405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, et à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une durée de quatre ans, avec une option de prolongation d'une année, aux prix respectifs de leur soumission, pour une dépense maximale totale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16104 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174631009

CE17 1406

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Version Image Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communication, dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 167 848,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16211 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1173820001

CE17 1407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de soixante mois, avec deux possibilités de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Gestion des communications DATA corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176133003

CE17 1408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Société en commandite Strongco, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, le contrat pour la location saisonnière de 19 niveleuses articulées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174922009

CE17 1409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 34 et 34½ mois, les services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15972 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Firme | Arrondissement | Débutant le | Nombre de mois | Montant (taxe incluses) |
|---|-------------------------------------|------------------------------|----------------|-------------------------|
| Collecte matières recyclables | | | | |
| Derichebourg Canada | Saint-Léonard | 1 ^{er} janvier 2018 | 34 | 2 883 244 \$ |
| Services Ricova inc. | Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | 16 décembre 2017 | 34½ | 2 015 743 \$ |
| N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020 | | | | 4 898 987 \$ |

- 3 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel de 31 447 \$ en 2019 et de 51 747 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1170695004

CE17 1410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un contrat de licence et abonnement, de gré à gré, avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177708001

CE17 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15949 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176292002

CE17 1412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment – CVAC, pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, aux prix de ses soumissions, soit pour le Lot 1 (26 bâtiments) pour une somme maximale de 1 597 593,72 \$, taxes incluses, le Lot 2 (25 bâtiments) pour une somme maximale de 2 043 057,46 \$, taxes incluses et le Lot 3 (7 bâtiments) pour une somme maximale de 293 099,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15952 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176292003

CE17 1413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 5 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées;
- 6 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15993 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Firmes | Participants | |
|---|--|---|
| | Sel régulier | Sel traité |
| Compass Minerals | Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount | |
| Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée | Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal | |
| Technologie de dégivrage Cargill | | Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield |

7 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177482004

CE17 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation L. Martel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16084;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176688009

CE17 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Groupe de sécurité Garda SENC, le contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 17-15668;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 807 220 \$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174 \$ de façon récurrente, à partir de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175147001

CE17 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession à Gemalto Canada inc., du contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet support et maintenance de ce contrat, pour la mise à niveau du système d'empreintes digitales (AFIS) incluant l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du système AFIS, ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet du contrat de cession, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$ taxes incluses;
- 3 - d'approuver un projet de contrat de cession et de modification 1 à la convention intervenue avec Gemalto Canada inc. (auparavant Compagnie 3M Canada);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175035005

CE17 1417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 765 983,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin, entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquarehab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 672 251,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-07;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176765010

CE17 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 3 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10218;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177650001

CE17 1419

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à PSM Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10211 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1175879001

CE17 1420

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17011-163264-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177526021

CE17 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 831 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot - 3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 326 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337601;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1173493003

CE17 1422

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau et l'instrumentation de la station de pompage Cousineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3284-AE-17;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177526027

CE17 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10220;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174753001

CE17 1424

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 148 090,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 878 090,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401310;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177394001

CE17 1425

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 263 185,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de sécurisation de plusieurs passages inférieurs à Montréal - LOT 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 7 948 185,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401320;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177394002

CE17 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 799 261,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 544 609,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 300101;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177000004

CE17 1427

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 253,35 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Batilia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 507,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5892;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1175374001

CE17 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 224 042,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le site du dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 542,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330601;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177231064

CE17 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 798 419,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de modifications au collecteur de l'ancienne rue des Rivières, dans le cadre de la Phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 884,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-033;
- 4- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et 4410700 Canada inc., relativement à une partie des travaux remboursable par 4410700 Canada inc., qui consiste à des travaux d'égout unitaire ainsi que qu'une partie de l'organisation de chantier et du maintien de la circulation;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1170890006

CE17 1430

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 39 910 131,88 \$, taxes incluses, pour le bassin de rétention Lavigne - Phase 1 : construction des conduites en tunnel et des structures d'accès aux arrondissements d'Ahunstic-Cartierville et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 910 131,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048A-EC-105-12;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177526024

CE17 1431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'autoriser une dépense de 10 506 257,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 291 257,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177231067

CE17 1432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 20 517 074,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Socam ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 956 053,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5873;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un montant de 411 617 \$ annuellement pour l'entretien et l'exploitation dès janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173285002

CE17 1433

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 427 361,11 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison du Meunier au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à KF Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 327 777,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6968;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1171701009

CE17 1434

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 308 945,93 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 545,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316003;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1177231063

CE17 1435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

- 2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firme SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1177526010

CE17 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 865 650,02 \$, taxes incluses, pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe TBM inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15662 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1175015001

CE17 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel AEdifica inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1175965002

CE17 1438

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15611 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1177383001

CE17 1439

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales et les lots inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16023 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

| Firme | Description | Montant |
|---|---|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | Lot 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle | 4 071 483,66 \$ |
| R3D Conseil inc. | Lot 2- Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires | 5 369 240,52 \$ |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1174114001

CE17 1440

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177438005

CE17 1441

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15613 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1177689001

CE17 1442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 249 490,81 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire, Les Consultants S.M. inc. et Un architecte inc., équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 199 511,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16068 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1170652004

CE17 1443

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 429 912,23 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel TLÄ architectes inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1170457001

CE17 1444

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture de paysage et ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation), pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois, pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offre public 17-16149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1173827001

CE17 1445

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1177438006

CE17 1446

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177737001

CE17 1447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Québec fait don à la Ville de Montréal, dans le cadre du 375^{ième} anniversaire de la fondation de Montréal, de l'œuvre d'art public intitulée « Le contour des conifères dans la nuit bleue. Et les étoiles derrière ma tête sont dans tes yeux », de l'artiste Jean-Robert Drouillard, et par lequel l'artiste consent à la Ville de Montréal et à la Ville de Québec une licence non commerciale de droit d'auteur relativement à cette œuvre d'art, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177641001

CE17 1448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2 - de transmettre une copie de ces addenda au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1175175007

CE17 1449

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 263 000 \$ à 22 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018;

| Organismes | Subventions accordées |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Association des libraires du Québec | 12 000 \$ |
| Bouge de là inc | 14 000 \$ |
| Centre d'art et de diffusion CLARK | 11 000 \$ |
| Circuit-Est | 15 000 \$ |
| Cosimu | 14 500 \$ |
| Création Estelle Clareton | 13 000 \$ |
| Des mots d'la dynamite | 11 000 \$ |
| Diasol | 12 000 \$ |

| | |
|---|-------------------|
| Festival international du film pour enfants de Montréal | 10 000 \$ |
| Fondation des arts et métiers d'art du Québec inc | 5 000 \$ |
| Groupe Le Vivier | 9 000 \$ |
| Jamais Lu | 11 000 \$ |
| Je suis Julio | 11 000 \$ |
| Les Productions Funambules Médias | 13 000 \$ |
| Maison de l'architecture du Québec | 11 000 \$ |
| Mois de la photo à Montréal | 12 000 \$ |
| PPS Danse | 15 000 \$ |
| Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie | 12 000 \$ |
| Sacré Tympan | 15 000 \$ |
| Studio XX | 14 000 \$ |
| Théâtre Aux Écuries | 11 000 \$ |
| Vues d'Afrique | 11 500 \$ |
| Total des soutiens recommandés | 263 000 \$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1174407002

CE17 1450

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

| Organisme | Projet et période | Montant |
|---|---|-----------|
| Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec | L'Inter-Accès | 11 000 \$ |
| L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé | Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic | 11 000 \$ |

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1171643002

CE17 1451

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ au Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Autochtones;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1170706003

CE17 1452

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 23 septembre 2017, de 8h30 à 11h30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon :
 - durant l'exécution des travaux de peinture :
 - o une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - o la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2017;
 - à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
 - les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » qui aura lieu le 23 septembre 2017, de 8 h 30 à 11 h 30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170679011

CE17 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification de sections de clôture situées sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer, ainsi que le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171097003

CE17 1454

Il est

RÉSOLU :

1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176021001

CE17 1455

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre acte de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le Plan d'action en patrimoine 2017-2022;

2 - d'adopter le Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173643001

CE17 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS RÉVISÉES (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 2 août 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté de 2017 »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal modifié de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté de 2017.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts révisées suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal modifié de 2017 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts révisées établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

ANNEXE A

Quotes-parts RÉVISÉES par villes liées

ANNEXE A

QUOTES-PARTS RÉVISÉES PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2017

| Villes liées | Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau | Quotes-parts premiers répondants |
|--|---|--|
| | % | % |
| Montréal | 82,175 % | 83,188 % |
| Municipalités reconstituées | | |
| Baie-D'Urfé | 0,498 % | 0,504 % |
| Beaconsfield | 0,886 % | 0,897 % |
| Côte-Saint-Luc | 1,218 % | |
| Dollard-Des Ormeaux | 1,742 % | 1,763 % |
| Dorval | 3,119 % | 3,158 % |
| Hampstead | 0,431 % | 0,437 % |
| L'Île-Dorval | 0,003 % | 0,003 % |
| Kirkland | 1,297 % | 1,313 % |
| Mont-Royal | 2,065 % | 2,090 % |
| Montréal-Est | 0,758 % | 0,768 % |
| Montréal-Ouest | 0,235 % | 0,238 % |
| Pointe-Claire | 2,651 % | 2,684 % |
| Senneville | 0,151 % | 0,153 % |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 0,418 % | 0,424 % |
| Westmount | 2,354 % | 2,383 % |
| Total – municipalités reconstituées | 17,825 % | 16,812 % |
| Agglomération de Montréal | 100,000 % | 100,000 % |

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173843003

CE17 1457

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA17 25 0262 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1172728004

CE17 1458

Il est

RÉSOLU :

de retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan et à ne pas construire une bretelle de remplacement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1171009011

CE17 1459

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h ;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;
- 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche;

4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture :

- qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
- que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
- que cette autorisation est valable du 1^{er} au 25 septembre 2017;
- qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
- que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167195009

CE17 1460

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170843007

CE17 1461

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de reconduire le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour la période 2018 à 2020;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour les années 2018 à 2020;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 39 200 \$ pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1170881002

CE17 1462

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 137 087 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 137 087 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1177530002

CE17 1463

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire(CG17 0099);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1174346004

CE17 1464

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour permettant, sous certaines conditions, de prendre livraison jusqu'à un maximum de 6 groupes motopompes (GMP) et de verser à Xylem le prix convenu par GMP ayant satisfait aux exigences, sans excéder la somme maximale de 8 481 001,15 \$, en capital, intérêts et taxes.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1172675002

CE17 1465

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques afin de réaliser une analyse approfondie de la question de l'élargissement du mandat de l'inspecteur général de la Ville de Montréal aux questions liées aux changements de zonage et aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (R-1);
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1173430010

CE17 1466

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ».

Adopté à l'unanimité.

30.017 1173430009

CE17 1467

Vu la résolution CA17 30 07 0250 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1172971002

CE17 1468

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1170025004

CE17 1469

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1173843005

CE17 1470

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1174520002

CE17 1471

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1172622007

CE17 1472

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'avis de motion donné par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) visant l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1176086005

CE17 1473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-158-1 modifiant le Règlement R-158 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1170854003

CE17 1474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.010 1170854004

CE17 1475

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-171 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 16 613 465 \$ pour financer le projet « Évolution Solution Validation Bus », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1170854005

CE17 1476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-172 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet « Remplacement des véhicules de service - Phase 2 », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1170854006

CE17 1477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement R-173 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet « Vision CA et RDA », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.013 1170854007

CE17 1478

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1170607007

CE17 1479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de construction d'une école primaire, quartier Crawford Park - Projet de règlement P-17-039.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171079008

CE17 1480

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396012

Levée de la séance 10 h 30

70.001

Les résolutions CE17 1401 à CE17 1480 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville